



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **7 mai 2026**,

L'an deux mille vingt-six, le **sept** du mois de **mai** à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 30 avril 2026 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des fêtes de Cours, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : Mme ROUSSEL Françoise - M. CASTILLE Eric – M. CHAUVEAU Benoit – Mme TIXIER-MAUDRY Sandra - M. Patrick RAPEAU -M. TISSIER Christophe – Mme FOURNO Frédérique - M. Yannis BONNET – Mme LEROY Martine – M. CASSERA Frédéric – Mme BAROCHE-LAFFRAT Josiane - M. Patrick PONSONNAILLE – M. Bruno HERNANDO – Mme Christel SOULOY – M. Christophe GUIGNEMENT - Mme Carole TABBAGH-GRUAU – M. Xavier COLONEL – Mme Christine GUIBLIN – M. Denis REBY - M. Anthony GUIMARD – Mme Caroline FREGEAL - M. Raymond VANDARD - M. Hicham BOUJLILAT – Mme Isabelle DENIS - M. Michel VENEAU – Mme Marie-Christine COUSIN – Mme Agathe PERNOLLET – M. MURAT Sébastien - Mme Béatrice LAMOUREUX – M. Gervais MARS – M. Marc MALEZIEUX-DEHON - M. Bernard GILOT – Mme Anne-Marie CHENE - M. Patrick BONDEUX - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN – M. Thierry BEAUVAIS – M. Pascal KNOPP - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – Mme Stéphanie CHAPUIS – Mme Isabelle RAMEAU – M. Nicolas VANNIER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Raphael PLANTIER - M. Mickael SAMSON - M. Christian ETIENNE - M. Yves RAVET - M. Sylvain COINTAT - M. DELLAMAGGIORE Eric

Membres ayant donné pouvoir : Mme Anne-Marie COQUERY à M. Yannis BONNET
M. Manuel MICHEL à M. Nicolas VANNIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 53.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Bertrand FLANDIN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Désignation des représentants de la Communauté de Communes Cœur de Loire au Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) Val de Loire Nivernais

Le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires implique de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de Communes au sein des organismes extérieurs.

En septembre 2017, la Communauté de Communes décidait d'adhérer au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Val de Loire Nivernais.

Le PETR a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre. Il élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent.

Le PETR est administré par un Comité syndical qui en constitue l'organe délibérant. Ce Comité Syndical est composé de 49 sièges répartis de la manière suivante :

EPCI	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Nevers Agglomération	22	11
CC Sud Nivernais	7	4
CC Les Bertranges	7	4
CC Loire Allier	2	1
CC Nièvre Bourbonnais	2	1
CC Cœur de Loire	9	5
TOTAL	49	26

Il convient pour la Communauté de Communes Cœur de Loire de procéder à la désignation de ses délégués titulaires et suppléants lors de ce conseil.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette désignation s'effectue à bulletin secret. S'agissant de procéder à l'élection de 9 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants, il sera procédé à une élection par scrutin de liste.

Le Conseil Communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin à bulletin secret.

L'article L5711-1 modifié par la loi « engagement et proximité » de décembre 2019, précise que pour la désignation de ses représentants, le choix du Conseil Communautaire peut se porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la désignation des délégués qui s'effectue par vote à main levée.

La liste est la suivante :

Liste représentants PETR :	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Sylvain COINTAT	Pascal KNOPP
Yannis BONNET	Carole TABBAGH-GRUAU
Françoise CROTTET-FIGEAT	Sebastien MURAT
Patrick RAPEAU	Béatrice LAMOUREUX
Nathalie LIEBARD	Jocelyne VERNAUX
Christian ETIENNE	
Nicolas VANNIER	
Manuel MICHEL	
Eric DELLAMAGGIORE	

Résultats :

Nombre de conseillers : 53
Présents : 51
Pouvoirs : 2
Votants : 53
Exprimés : 53
Majorité absolue : 27
Pour : 45
Abstention : 8
Contre : 0

M. COINTAT, M. BONNET, Mme CROTTET-FIGEAT, M. RAPEAU, Mme LIEBARD, M. ETIENNE, M. VANNIER, M. MICHEL et M. DELLAMAGGIORE ayant obtenu la majorité absolue sont désignés comme délégués titulaires et M. KNOPP, Mme TABBAGH-GRUAU, M. MURAT, Mme LAMOUREUX et Mme VERNAUX comme délégués suppléants au Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) Val de Loire Nivernais.

Pour extrait conforme

Sylvain COINTAT, Président

M. Bertrand FLANDIN, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le 18/05/2026

ID : 058-200067916-20260507-2026_07_05_09-DE

